

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 02-22-09-22****DATE DE CONVOCATION****16 SEPTEMBRE 2022****DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE****28 SEPTEMBRE 2022****DATE D’AFFICHAGE****29 SEPTEMBRE 2022****DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :****29 SEPTEMBRE 2022****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 20****VOTANTS 28****OBJET :
DECISION MODIFICATIVE N°1**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à vingt et une heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, CABARET, GAFFEZ, MASCHERONI, LOUREIRO, VAUCHEL, DANGUILHEN, MESSAOUDI, MARGUET, PELAPRAT, DE CASTRO, DELECROIX, BOURDAIS, DOMERGUE, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absentes représentées :

Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT représentée par Jean-Pierre GAFFEZ
Lucie HERRERO représentée par Thomas DELECROIX
Adeline COLOMBA représentée par Nathalie DERVEAUX
John LI LUN YUK représenté par Elisabeth DE CASTRO
Thierry LAMY représenté par Jean-Christophe POULET
Julien QUENTEL représenté par Fathia GHANI REFOUFI
Christine SAVVA représentée par Elie DOMERGUE

Absente non-représentée :

Darine BOUADIS

Secrétaire de séance :

Madame Nathalie DERVEAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives, Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération n°01-31-03-22 relative au vote du budget primitif 2022,

Le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de voter une décision modificative afin de réajuster les crédits en fonctionnement et investissement suivant les nouvelles inscriptions suivantes :

- **chapitre 012 « charges de personnel » :**

- intégrer l'augmentation de 3.5% du point d'indice,
- inscrire les crédits suite au recrutement d'une ATSEM pour l'ouverture de classe à l'école Simone Veil,
- inscrire les crédits pour les recrutements d'agents de restauration suite aux ouvertures de classes à l'école Simone Veil,
- inscrire les crédits suite au paiement de CET pour des départs retraite et mise en disponibilité.

- **chapitre 011 « charges à caractère général » :**

- augmenter les crédits suite aux hausses tarifaires annoncées du gaz et de l'électricité. Une première provision avait été budgétée au BP 2022. L'article 12 de la loi de finances modifié et adopté cet été a prolongé jusqu'au 31/12/22 le bouclier tarifaire.
- réajuster les crédits en frais divers pour l'organisation des différents événements sur la Ville.

- Réajuster les crédits pour la participation au CNAS au chapitre 65.
- Régulariser le versement d'intérêts au chapitre 67 ainsi qu'une provision pour le remboursement sur facture suivant les modalités précisées dans les différents règlements intérieurs des produits des services.
- Réajuster les crédits en fonctionnement recettes des participations suite aux notifications reçues pour le FSRIF et la dotation nationale de péréquation.
- Réajuster les crédits sur les frais d'études au chapitre 20 suivant l'avancée des projets de Ville.
- De répartir une partie du 022 « dépenses imprévues » budgété au budget primitif 2022.

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 13/09/22 ;

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER)**

Le Conseil Municipal,

VOTE la décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
D-60612-810 : Énergie - Électricité	+20 000,00 €
D-6156-810 : Maintenance	+40 000,00 €
D-6188-01 : Autres frais divers	+40 000,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	+100 000,00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	+90 000,00 €
D-64131-020 : Rémunérations	+55 000,00 €
D-6451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+25 000,00 €
D-6453-020 : Cotisations aux caisses de retraite	+16 000,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	+186 000,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	- 165 000.00 € €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	- 165 000.00 €
D-65888-020 : Autres	+2 000,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	+2 000,00 €
D-6711-213 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	+4 000,00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+2 000,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	+6 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT DEPENSES	+ 129 000.00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	
R-73222-01 : Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France	+99 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	+99 000,00 €

R-74127-01 : Dotation nationale de péréquation	+30 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	+30 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT RECETTES	+ 129 000.00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	
D-2031-824 : Frais d'études	40 000,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	40 000,00 €
D-21318-1004-810 : CONSTRUCTION EQUIPEMENT POLYVALENT QUARTIER DES MEUNIER	-40 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	-40 000.00 €
Total INVESTISSEMENT DEPENSES	00,00 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

